

NOTICE D'APPLICATION



SITUATION DE TRANSITION

Pour le Juge-arbitrage de la seconde phase dans les divisions PN, R1, R2, R3

pas d'amende Régionale en phase 2 saison 2017/2018

CLUBS POSSEDANT DES EQUIPES JOUANT EN MÊME TEMPS A DOMICILE	JA nommé par la CDA		Arbitre nommé par le club		JA nommé par le Club	
	NOMBRE	ROLE	NOMBRE	ROLE	NOMBRE	ROLE
1 PN (ou pour chaque PN)	1	J.A. OFFICIEL + GESTION DE GIRPE + ARBITRAGE **	1 ** Minimum (AC, AR, AN)	ARBITRAGE **		
1 R1 (ou plusieurs)	1 *	J.A. OFFICIEL + GESTION DE GIRPE				
1 R1 + 1 (ou plusieurs) R2, R3	1 *	J.A. OFFICIEL + GESTION DE GIRPE				
1 (ou plusieurs) R2, R3					1 *	J.A. OFFICIEL + GESTION DE GIRPE

En PN, un J.A. seul ne doit pas arbitrer

* Gestion maximum de 3 équipes

** Arbitrage d'au moins 8 parties dont les 2 premières, les 2 doubles et les 2 dernières

Les JA seront soit du club, soit de la liste des JA disponibles du département. Le tarif de la prestation est de 20 €.